



Le groupe Caisse des Dépôts et les Assureurs annoncent le renforcement de leur partenariat dans le cadre du programme FSI France Investissement 2020

Paris, le 22 février 2012 – Dans le prolongement de la convention FSI France Investissement 2020, signée hier entre l'Etat et le groupe Caisse des Dépôts, les assureurs partenaires annoncent leur mobilisation en soutien au programme et leur adhésion aux objectifs généraux, à savoir, financer les entreprises innovantes, favoriser la croissance des PME indépendantes et leur internationalisation, ainsi que la constitution d'ETI dynamiques et performantes.

Dans ce cadre, Antoine Gosset-Grainville, Directeur général adjoint de la Caisse des Dépôts, Philippe Braidy, Président de CDC Entreprises et Directeur général délégué du FSI, en charge de l'action régionale et des PME, Gilles Benoist, Directeur général de CNP Assurances, Peter Etzenbach, Directeur d'investissements d'Allianz France, Nicolas Moreau, Directeur général d'Axa France, Eric Lombard, Président directeur général de BNP Paribas Cardif, Jérôme Grivet, Directeur général de Crédit Agricole Assurances, ont signé une convention de partenariat.

Conscients du rôle majeur des PME de croissance dans la création d'emplois et de compétitivité pour l'économie française, et de l'intérêt que constituent les PME non cotées pour les investisseurs institutionnels, les Assureurs partenaires s'engagent à mobiliser un montant annuel de l'ordre de 180 millions d'euros pendant 4 ans sur cette classe d'actifs et dans le respect de la stratégie et des modalités d'investissement du programme.

Les Assureurs partenaires investiront ainsi, préférentiellement via des fonds d'investissement, dans des opérations de capital risque, de capital développement et de capital transmission. Les opérations seront réalisées en fonds propres ou quasi fonds propres dans des entreprises de tous secteurs. Les partenaires pourront toutefois définir conjointement des secteurs d'intérêt particulier comme celui de la santé. Les équipes de gestion indépendantes seront constituées de professionnels capables de déployer une approche d'investisseurs responsables faisant progresser les entreprises dans les domaines du social, de l'environnement, de la gouvernance et du reporting.

L'accord de partenariat prévoit par ailleurs :

- **la mise en place d'un label**, applicable aux fonds signataires de la charte FSI France Investissement et aux entreprises de leurs portefeuilles.

- **La constitution d'un Comité exécutif** complémentaire au Conseil d'orientation de FSI France Investissement 2020, associant l'Etat, le FSI, la Caisse des Dépôts et les Assureurs partenaires ainsi que CDC Entreprises, en tant que gestionnaire du programme. Ce comité

exécutif aura pour objectif de définir conjointement la stratégie et les modalités d'investissement et le cas échéant, leurs évolutions afin de les adapter aux besoins du marché des PME et à l'état d'avancement des investissements réalisés, dans le respect des objectifs du programme. Le Comité permettra par ailleurs de coordonner la mise en œuvre de la stratégie ainsi définie entre les partenaires et d'assurer le suivi et la transparence des investissements réalisés.

- **La réalisation, par CDC Entreprises, gestionnaire du programme, d'un bilan des investissements réalisés par les partenaires.** Ce bilan sera présenté au Conseil d'orientation de FSI France Investissement 2020.

Contacts presse :

Caisse des Dépôts : Philippe Joyeux / Alexis Nugues - Tel : 01 58 50 40 00

CDC Entreprises : nathalie.police@cdcentreprises.fr - Tel : 01 58 50 73 02